



**Sélection du centre de ressources de l’Injep pour Injep Veille & Actus : Liberté de choisir son avenir professionnel : Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 et Ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019**

[**Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C46E1DF6E96C3C516C9F6FCA0F5C4C64.tplgfr27s_1?cidTexte=JORFTEXT000038940306&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038939741)

Journal officiel du 22 août 2019

Il en est ainsi notamment :

- de la possibilité d'adapter la durée du contrat d'apprentissage afin qu'elle puisse être supérieure à celle du cycle de formation, pour mieux tenir compte du parcours du jeune, comme par exemple de l'intégration d'apprentis au sein du service national universel ;  
- de préciser les modalités de dépôt du contrat d'apprentissage par l'opérateur de compétences ;  
- de l'ouverture de la fonction de maître d'apprentissage au conjoint collaborateur de l'employeur ;

[**Ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C46E1DF6E96C3C516C9F6FCA0F5C4C64.tplgfr27s_1?cidTexte=JORFTEXT000038940323&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038939741)

Journal officiel du 22 août 2019

L’ordonnance aborde différents thèmes sur l’apprentissage dont 4 sont particulièrement intéressants : la durée du contrat, le statut de l’apprenti en cas de rupture du contrat, le maître d’apprentissage et les modalités de dépôt du contrat d’apprentissage.